

Directive ministérielle DGAUMIP-027.REV1

- Catégorie(s) :**
- ✓ Procédures buccodentaires
 - ✓ Équipements de protection individuels
 - ✓ Organisation des services dentaires

COVID-19 - Procédures buccodentaires : prestation des services buccodentaires en contexte de pandémie

**Remplace directive
no DGAUMIP-027
(1^{er} avril 2021)**

Expéditeur : Direction générale des affaires universitaires, médicales, infirmières et pharmaceutiques (DGAUMIP) – Direction générale adjointe des services hospitaliers, du médicament et de la pertinence clinique (DGASHMPC)



Destinataire :

- PDG et DG des établissements publics du RSSS (tous)
- Ensemble des ordres professionnels dentaires

Directive

Objet :	Voici les changements apportés à la version actuelle des directives sur les procédures buccodentaires en contexte de pandémie : <ul style="list-style-type: none"> • Réduction du contenu de la directive aux informations essentielles; • Simplification du processus de triage des patients; • Ajout du « Feuille 6 : Autogestion des cas et contacts dans le domaine dentaire ».
Mesures à implanter :	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Triage des patients ✓ Gestion des aérosols dentaires ✓ Protection du personnel ✓ Gestion des cas et contacts dans le domaine dentaire

Coordonnées des secteurs et des personnes ressources

Notes importantes :	
Direction ou service ressource :	Direction générale adjointe des services hospitaliers, du médicament et de la pertinence clinique (DGASHMPC) - DGAUMIP Direction de la prévention clinique, de la santé dentaire et des dépistages (DPCSDD) - DGSP
Documents annexés :	SO

Émission : 26-03-2020

Mise à jour : 29-07-2022

Nous ne pouvons vous garantir que vous avez en main la dernière version de la présente directive. Pour consulter les directives émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux visitez le :

msss.gouv.qc.ca/directives

Original signé par

La sous-ministre adjointe

Lucie Opatrny

Lu et approuvé par

La sous-ministre

Dominique Savoie

Ministère de la Santé
et des Services
sociaux

Québec 

Directive ministérielle

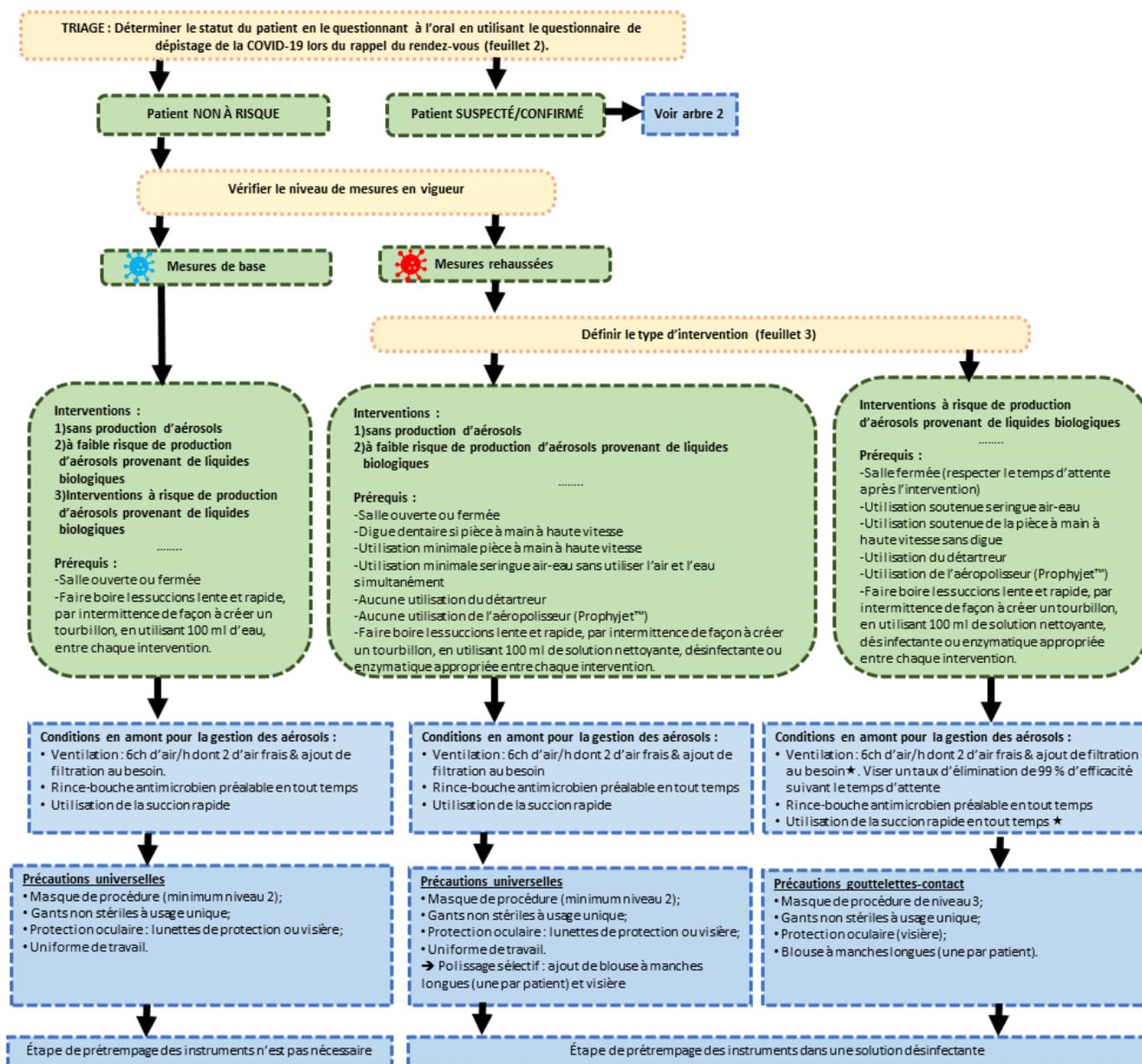
DGAUMIP-
027.REV1

Directive

Les informations et directives qui suivent découlent des évidences scientifiques disponibles sur la COVID-19 et, lorsque non disponibles, d'un consensus d'experts faisant partie du « groupe de travail sur les services dentaires en contexte de pandémie COVID-19 », comité du MSSS. Elles sont également en cohérence avec les mesures mises en place par le gouvernement ainsi qu'avec l'épidémiologie et l'intensité de la transmission communautaire de la COVID-19. En l'absence d'évidences scientifiques, les experts s'entendent pour appliquer le principe de précaution afin que les services dentaires puissent être rendus en toute sécurité, tant pour les patients que pour le personnel. Ces directives sont intérimaires : elles évoluent en fonction des découvertes scientifiques, des capacités du système de soins de santé, du contrôle de la transmission et de l'épidémiologie de la COVID-19.

FEUILLET 1 : ARBRES DÉCISIONNELS¹

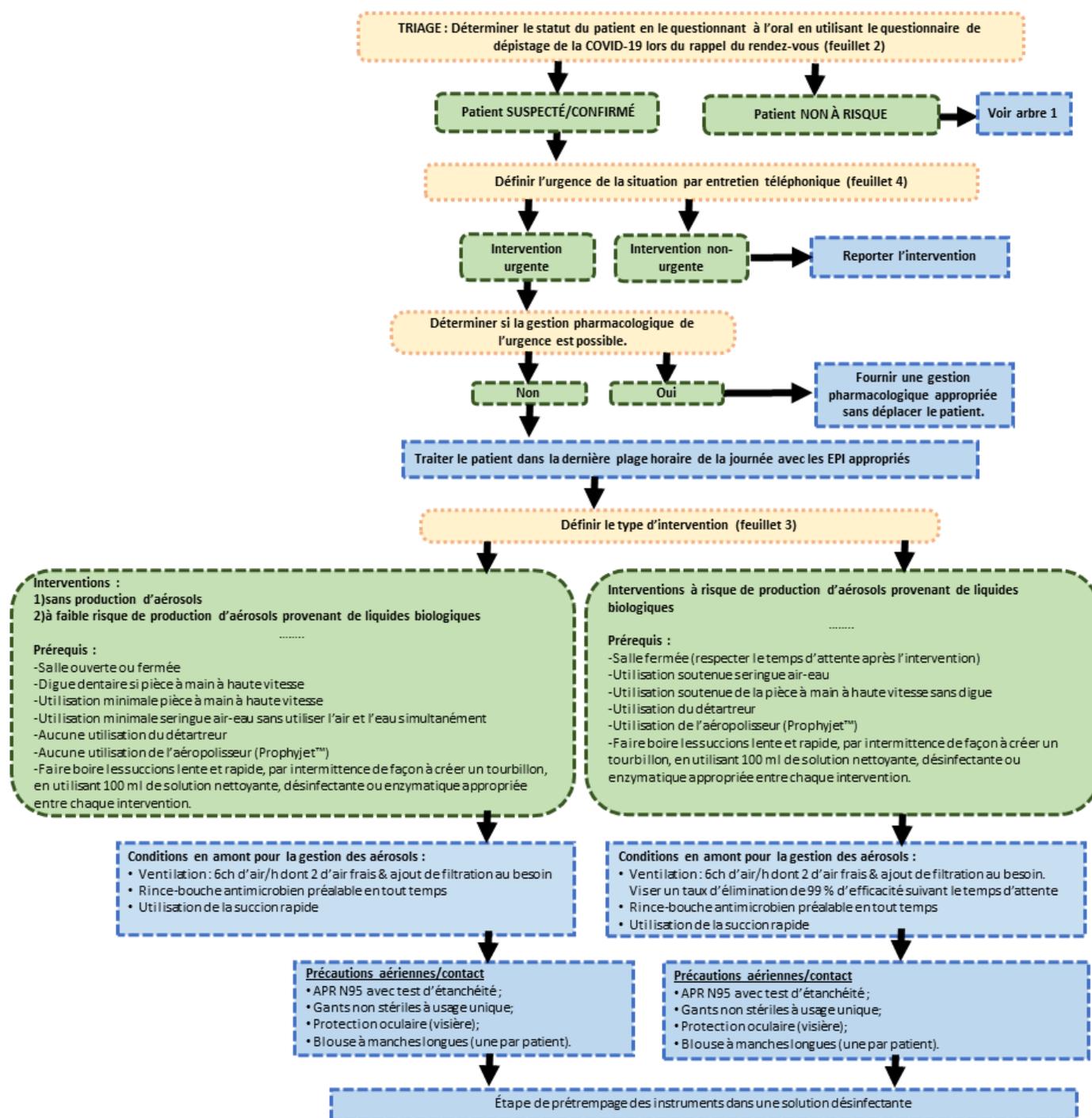
Arbre 1 : patients non à risque²



¹ Les mesures peuvent différer pour les professionnels dentaires travaillant en milieu hospitalier.

² Pendant la période où des patients non à risque sont traités, les cliniques dentaires sont considérées être des zones froides COVID-19 : recommandations générales pour les milieux de travail, hors milieux de soins <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3144-milieux-travail-hors-milieux-soin-mesures-base-rehaussees.pdf>

★ En contexte de mesures rehaussées, lors d'interventions à risque de production d'aérosols provenant de liquides biologiques chez les patients non à risque, les deux conditions suivantes doivent être respectées : 1) succion rapide en tout temps ET 2) ventilation et/ou filtration de l'air permettant d'atteindre un minimum de 6 changements d'air à l'heure (CAH), dont 2 d'air frais. Si les conditions 1 et 2 ne sont pas respectées, le travailleur a deux choix : a) Porter un appareil de protection respiratoire (APR) N95 avec test d'étanchéité OU b) Changer le type d'intervention pour procéder à une intervention sans production d'aérosols ou à faible production d'aérosols provenant de liquides biologiques.

Arbre 2 : patients suspectés/confirmés¹

¹ Pendant la période où des patients suspectés-confirmés sont traités, les cliniques dentaires sont considérées être des zones chaudes (pour la définition des zones, consultez le site internet du MSSS « [Zones de traitement](#) »).

FEUILLET 2 : QUESTIONNAIRE DE TRIAGE

- Administrer le questionnaire de triage à l'oral ou à l'écrit lors de la confirmation du rendez-vous avec le patient.
- Mentionner au patient qu'il doit aviser la clinique s'il doit se mettre en isolement d'ici à son rendez-vous.
- Valider l'information à son arrivée à la clinique.
- Inscrire une note au dossier du patient mentionnant qu'il a été questionné et qu'il est « non à risque » ou « considéré suspecté-confirmé ».

Questions à poser lors de la confirmation du rendez-vous

1- Devez-vous être en isolement en raison de la COVID-19 ou devez-vous porter un masque lors de toute interaction sociale?

 Oui

Pour connaître les situations dans lesquelles un isolement ou le port du masque est requis, consultez la section « [Quand faut-il s'isoler \(COVID-19\)](#) » du site internet [Quebec.ca](#)

 Non

2- Êtes-vous dans la période entre 5 et 10 jours suivants votre isolement de 5 jours à la maison en raison de la COVID-19 ? ¹

 Oui

 Non

→ Si la personne a répondu NON à toutes les questions : STATUT NON À RISQUE

→ Si la personne a répondu OUI à au moins une des 2 questions : STATUT AVEC CRITÈRES D'EXPOSITION (SUSPECTÉ)/CONFIRMÉ.

- Consulter le professionnel dentaire avant d'attribuer ou de confirmer un rendez-vous.

¹ Le patient qui est dans sa période entre 5 à 10 jours suivants son isolement en raison de la COVID-19 ne doit être vu qu'en situation d'urgence dentaire (voir feuillet 5).

FEUILLET 3 : CLASSIFICATION DES TYPES D'INTERVENTIONS DENTAIRES EN FONCTION DU RISQUE DE PRODUCTION D'AÉROSOLS

Interventions à faible production de gouttelettes et sans production d'aérosols

☀ Conditions à respecter (☀ Non requis pour les « mesures de base »)

- ➔ Utilisation d'une salle ouverte ou fermée;
- ➔ Aucune utilisation de la seringue air-eau;
- ➔ Aucune utilisation de la pièce à main à haute vitesse;
- ➔ Aucune utilisation du détartreur;
- ➔ Aucune utilisation de l'aéropolisseur (Prophyjet™).

Interventions à faible production d'aérosols provenant de liquides biologiques

☀ Conditions à respecter (☀ Non requis pour les « mesures de base »)

- ➔ Utilisation d'une salle ouverte ou fermée;
- ➔ Pose de la digue dentaire lors de l'utilisation de la pièce à main à haute vitesse;
- ➔ Utilisation minimale non continue de la pièce à main à haute vitesse si non utilisation de la digue;
- ➔ Utilisation minimale non continue de la seringue air-eau sans utiliser l'air et l'eau simultanément si non utilisation de la digue (mode pulvérisation);
- ➔ Aucune utilisation du détartreur;
- ➔ Aucune utilisation de l'aéropolisseur (Prophyjet™).

Interventions à risque de production d'aérosols provenant de liquides biologiques

☀ Conditions à respecter (☀ Non requis pour les « mesures de base »)

- ➔ Utilisation d'une salle fermée non étanche;
- ➔ Utilisation soutenue possible de la seringue air-eau;
- ➔ Utilisation possible de la seringue air-eau en mode pulvérisation;
- ➔ Utilisation soutenue possible de la pièce à main à haute vitesse sans digue;
- ➔ Utilisation possible du détartreur;
- ➔ Utilisation possible de l'aéropolisseur (Prophyjet™).

Estimation du temps de filtration nécessaire (minutes) selon le nombre de changements d'air à l'heure (CAH) pour un taux d'élimination de 99 % (tableau tiré de l'Agence de santé publique du Canada, 2012)

CAH*	Temps approximatif (minutes)	
	Taux d'élimination de 90 %	Taux d'élimination de 99 %
2	69	138
4	35	69
6	23	46
8	17	35
10	14	28
12	12	23

Pour plus d'information, vous pouvez consulter l'outil de calcul du temps d'attente sur le site de l'Ordre des dentistes du Québec :

http://www.odg.qc.ca/Portals/5/fichiers_publication/DossierSante/Coronavirus/ODQ_temps%20d'attente_Ventilation%20inconnue.xlsx

FEUILLET 4 : LISTE DES URGENCES DENTAIRES

Urgences dentaires reconnues

- Douleur intolérable (ex. : pulpite, péri coronarite, alvéolite, carie extensive ou restauration défectueuse, etc.);
- Traumatisme buccodentaire (fracture dentaire avec douleur, lacérations des tissus mous, avulsion, luxation, etc.);
- Infection aiguë (cellulite, abcès, enflure intra ou extraorale, etc.);
- Saignement important ou prolongé;
- Intervention dentaire médicalement requise pour une chirurgie ou un traitement de cancer sans délai;
- Lésion suspectée d'être maligne devant être biopsiée de façon urgente;
- Suivi, évaluation et traitement des lésions malignes et pré-malignes;
- Bris d'appareil pour le traitement de l'apnée du sommeil;
- Soins endodontiques :
 - Traitement endodontique d'urgence lorsque l'approche pharmacologique a échoué;
 - Réfection d'une obturation temporaire défectueuse pour sceller à l'occlusal de la dent durant un traitement endodontique.
- Soins prothodentiques :
 - Toute prothèse complète ou partielle, fixe ou amovible, temporaire ou permanente, qui est défectueuse ou endommagée, et qui crée un problème fonctionnel ou qui occasionne de la douleur (exemples : prothèse fixe dento-portée décimentée, prothèse fixe implanto-portée qui présente un bris ou une mobilité, bris ou ajustement nécessaire sur une prothèse amovible de recouvrement implanto-portée, prothèse amovible défectueuse créant un problème fonctionnel, etc.).
- Soins orthodontiques :
 - Suivi d'une exposition chirurgicale;
 - Retrait des accessoires/appareils actifs :
 - Appareils de correction de Classe II ou III : désactiver un Forsus, Twin Force, Powerscope et appareils similaires (ne comprend pas le Carriere Motion)
 - Désactiver les auxiliaires actifs comme les ressorts de torques (*torquing springs* de type *Warren spring*, *ART auxiliary*, *Kilroy spring*, etc.).
 - Appareils fixes (Phase I) :
 - Retirer un appareil partiellement décollé (Haas, Hyrax, mainteneur d'espace) avec pinces uniquement.
 - Suivi de patients ayant eu une chirurgie orthognatique récente (moins de 3 mois);
 - Procédures pour maintenir la stabilité du traitement et éviter un nouveau traitement (« retraitement »).

Ou toute autre situation jugée urgente par le professionnel.

FEUILLET 5 : AUTOGESTION DES CAS ET CONTACTS DANS LE DOMAINE DENTAIRE¹

Information préalable

Un **cas de COVID-19** correspond à une des situations décrites dans ce document :

<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3212-definitions-termes-prevention-contrôle-infections-milieux-soins-sras-cov-2.pdf>

L'**exposition** d'un travailleur à un **cas de COVID-19** doit avoir lieu quand ce dernier est contagieux, soit pendant les périodes suivantes :

- Pour les **cas** symptomatiques : 48 h avant l'apparition des symptômes du **cas** et jusqu'à la levée de son isolement OU
- Pour les **cas** asymptomatiques : 48 h avant la date du dépistage positif (TAAN ou TDAR) du **cas** et jusqu'à la levée de son isolement.

Les **niveaux de risque d'exposition** des travailleurs sont les suivants :

- Travailleur ayant une exposition à risque élevé :
 - Les personnes qui habitent au même domicile et partenaires sexuels qui n'habitent pas au même domicile.
- Travailleur ayant une exposition à risque modéré :
 - Les personnes qui ne sont pas des contacts à risque élevé, mais qui ont été en contact avec un cas de COVID-19 < de 2 mètres pendant > 10 minutes, sans le port du masque par le cas ou le contact.
- Travailleur ayant une exposition à risque faible :
 - Les personnes qui ne sont pas des contacts à risque élevé ou modéré, mais qui ont été en contact avec un cas de COVID-19 < 2 mètres pendant > 10 minutes, avec le port du masque par le cas et le contact.

Si l'isolement est nécessaire, les **durées d'isolement** sont calculées de la façon suivante :

- S'isoler à partir de la date :
 - De début des symptômes ou;
 - Du prélèvement (résultat positif au dépistage) en l'absence de symptôme ou;
 - Du contact avec un cas de COVID-19.
- Durée de l'isolement ou retrait :
 - Le calcul s'effectue en jours complétés (par période de 24 heures). Par exemple, pour un isolement de 5 jours qui débute le 1^{er} avril à 16 heures, vous comptez 5 jours complets d'isolement. Le retour au travail est possible (si les conditions de levée d'isolement sont respectées) à partir du 6 avril à 16 heures².

Note : Les contacts domiciliaires vaccinés n'ont plus à s'isoler sauf si non vacciné (5 jours) :

- Lors d'expositions à répétition dans une même famille, le décompte de l'isolement se calcule avec le 1^{er} cas. Ainsi, les contacts domiciliaires s'isolent avec le premier cas et la durée de l'isolement n'est pas modifiée par la suite, même si un autre cas est apparu ou si le premier cas doit prolonger son isolement. Les contacts ne doivent s'isoler de nouveau que s'ils développent des symptômes ou si un test (TAAN ou TDAR) est positif : ils sont alors devenus des cas de COVID-19. À ce moment, leur isolement commence au début des symptômes ou à la date du test positif si asymptomatique, peu importe où ils étaient rendus dans leur isolement.

¹ Les mesures peuvent différer pour les professionnels dentaires travaillant en milieu hospitalier.

² Texte intégral tirée du document : [SRAS-CoV-2 : Gestion des travailleurs de la santé en milieu de soins de l'INSPQ](#)

Émission :	26-03-2020
------------	------------

Mise à jour :	29-07-2022
---------------	------------

Pour connaître le niveau de protection des travailleurs du domaine dentaire contre l'infection, consulter le document « SRAS-CoV-2 : Gestion des travailleurs de la santé en milieux de soins » de l'INSPQ: <https://www.inspq.qc.ca/publications/3141-covid-19-gestion-travailleurs-sante-milieux-soins>

Pour la gestion des cas et contacts avec un cas de COVID-19 pour le travailleur dentaire, consultez le document « durée de l'isolement » du site Quebec.ca : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/sante/documents/Problemes_de_sante/covid-19/feuillelet_duree_isolement.pdf?1645036235

A noter que les travailleurs du domaine dentaire et n'ont pas à communiquer avec leur milieu de travail pour connaître les consignes, contrairement à ce qui est indiqué sur le document, ils n'ont qu'à utiliser le tableau.

RÉFÉRENCES

- Agence de santé publique du Canada. Pratiques de base et précautions additionnelles visant à prévenir la transmission des infections dans les milieux de soins. 2012. <https://www.canada.ca/content/dam/phac-aspc/documents/services/publications/diseases-conditions/routine-practices-precautions-healthcare-associated-infections/pratiques-de-base-precautions-infections-aux-soins-de-sante-2016-FINAL-fra.pdf>
- American Dental Association. ADA Interim Guidance for Minimizing Risk of COVID-19 Transmission. 2020.
- American Dental Association. Return to Work Interim Guidance Toolkit. 2020.
- Asselin G, Nourissat A & Rhainds M (2020). « Interventions médicales générant des aérosols (IMGA) : Soins dentaires incluant les seringues air-eau et les pièces à main (basse vitesse, haute vitesse et ultrasoniques) », Unité d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé (UETMIS), Direction de la qualité, de l'évaluation, de l'éthique et des affaires institutionnelles (DQEEAI), CHU de Québec-Université Laval.
- Caron S & coll. (2020). COVID-19 (SRAS-CoV-2) : recommandations intérimaires pour la protection des travailleurs immunosupprimés. INSPQ <https://www.inspq.qc.ca/publications/2914-protection-travailleurs-immunosupprimees-covid19>
- Caron S & coll. (2020). COVID-19 (SARS-CoV-2) : Recommandations intérimaires pour la protection des travailleurs avec maladies chroniques. INSPQ. <https://www.inspq.qc.ca/publications/2914-protection-travailleurs-immunosupprimees-covid19>
- Centers for Disease Control and Prevention. Dental Settings. 2020. <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/hcp/dental-settings.html>
- Centre d'expertise en retraitement des dispositifs médicaux. Recommandations CERDM intérimaires COVID-19 : Retraitement des dispositifs médicaux réutilisables. INSPQ; 2020 (version 1.0). <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/recommandations-cerdm-covid19-2020-03-24.pdf>
- Comité sur les infections nosocomiales du Québec. Notions de base en prévention et contrôle des infections : hygiène et étiquette respiratoires. INSPQ; Septembre 2018. https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2439_prevention_controle_infections_hygiene_respiratoire.pdf
- Comité sur les infections nosocomiales du Québec. COVID-19 : Mesures de prévention et contrôle des infections pour les cliniques médicales/cliniques externes/cliniques COVID-19 GMF : recommandations intérimaires. Direction des risques biologiques et de la santé au travail. INSPQ. 2020. <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2907-prevention-controle-infection-cliniques-medicales-externes-designees-covid-gmf-covid19.pdf>
- Comité sur les infections nosocomiales du Québec. COVID-19 : Mesures de prévention et contrôle des infections pour les milieux de soins aigus : recommandations intérimaires. INSPQ. 2020. <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2906-mesures-prevention-milieux-soins-aigus-covid19.pdf>
- Comité sur les infections nosocomiales du Québec. Interventions médicales générant des aérosols. INSPQ. 2020. <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2960-intervention-medicaale-generant-aerosol-covid19.pdf>
- Comité sur les infections nosocomiales du Québec. Salle d'opération avec cas suspect ou confirmé COVID-19 : recommandations intérimaires. INSPQ. 2020. https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2922-salle-operation-cas_suspect-confirme-covid19.pdf
- Comité sur les infections nosocomiales du Québec. Mesures pour les travailleurs de la santé lors de la prestation de soins à domicile : recommandations intérimaires. INSPQ. 2020. <https://www.inspq.qc.ca/publications/2917-mesures-soins-domicile-covid19>
- Comité sur les infections nosocomiales du Québec. Utilisation des climatiseurs mobiles et des ventilateurs sur pied en milieu de soins dans un contexte de COVID-19. INSPQ. 2020. <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/3011-climatiseurs-mobiles-ventilateurs-milieu-soin-covid19.pdf>
- Comité sur les infections nosocomiales du Québec. COVID-19 – Prise en charge des travailleurs de la santé dans les milieux de soins. INSPQ. 2020. https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3141-gestion-travailleurs-sante-milieu-soins_0.pdf
- Comité sur les infections nosocomiales du Québec. SRAS-CoV-2 : Gestion des travailleurs de la santé en milieu de soins. INSPQ. 2020. <https://www.inspq.qc.ca/publications/2904-levee-isolement-travailleurs-covid19>

- Comité sur les infections nosocomiales du Québec. Utilisation des APR en élastomère dans un contexte d'une pénurie réelle ou appréhendée lors de la pandémie de la COVID-19 en milieu de soins, INSPQ. 2020. <https://www.inspq.qc.ca/publications/3049-respirateurs-elastomere-milieu-soins-contexte-penurie-covid19>
- Comité sur les infections nosocomiales du Québec. Regard du Cinq sur la : Revue systématique de la littérature scientifique avec méta-analyse sur l'efficacité des méthodes barrière pour protéger contre la COVID-19 dans les environnements de travail et personnels. INSPQ. 2020. <https://www.inspq.qc.ca/publications/3059-regard-cinq-meta-analyse-efficacite-methodes-barrieres-covid19>
- Comité sur les mesures populationnelles. Recommandations intérimaires COVID-19 : port d'un couvre-visage ou du masque médical pour la population générale. INSPQ; 2020. <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2972-couvre-visage-population-covid19.pdf>
- Comité sur les mesures populationnelles. Revue rapide de la littérature scientifique : proportion de personnes asymptomatique et potentiel de transmission de la COVID-19 par ces personnes. INSPQ. 2020. <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2989-asymptomatiques-potentiel-transmission-covid19.pdf>
- Comité sur les mesures populationnelles de l'INSPQ. Immunité de groupe et retour des enfants à l'école et à la garderie. INSPQ; 2020. <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2983-immunite-groupe-covid19.pdf>
- Comité sur les mesures populationnelles de l'INSPQ. COVID-19 : Mesures sanitaires recommandées pour la population générale. INSPQ; 2020. <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/3008-mesures-sanitaires-population-generale-covid19.pdf>
- Comité sur les mesures populationnelles de l'INSPQ. Revue rapide de la littérature scientifique : proportion de personnes asymptomatiques, leur réponse immunitaire et leur potentiel de transmission de la COVID-19. INSPQ; 2020. <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2989-asymptomatiques-potentiel-transmission-covid19.pdf>
- Delamater, P Erica J. Street, Timothy F. Leslie, Y. Tony Yang, and Kathryn H. Jacobsen. Complexity of the Basic Reproduction Number (R0). *Emerging Infectious Diseases*. Volume 25, Number 1 — January 2019. https://wwwnc.cdc.gov/eid/article/25/1/17-1901_article
- Direction Générale de Santé publique (2022). « Directive sur l'application des recommandations concernant la gestion des cas et des contacts dans le contexte de la circulation du variant Omicron », MSSS, en ligne : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-003274/?&index=directives-covid-19&date=DESC&sujet=depistage&critere=sujet>
- Fine, DH, C Mendieta, ML Barnett, D Furgang et coll. Efficacy of Preprocedural Rinsing With an Antiseptic in Reducing Viable Bacteria in Dental Aerosols. *Journal of periodontology*, Volume 63, Numéro 10, p.821-4, 1992. <https://aap.onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1902/jop.1992.63.10.821>
- Flanagan, R. How contagious is COVID-19 compared to other viral diseases? CTV News. 3 mars 2020. <https://www.ctvnews.ca/health/coronavirus/how-contagious-is-covid-19-compared-to-other-viral-diseases-1.4836734>
- Groupe de travail SAT-COVID-19. Recommandations intérimaires concernant la manipulation d'argent dans les magasins et les milieux de travail. INSPQ; 2020. <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2932-manipulation-argent-magasins-travail-covid19.pdf>
- Groupe de travail SAT-COVID-19. Recommandations intérimaires concernant les soins thérapeutiques en cabinet privé (p. ex. : chiropraticiens, acupuncteurs, massothérapeutes, ostéopathes, etc.). INSPQ; 2020. <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2999-travailleurs-sante-cabinet-prive-covid19.pdf>
- Groupe de travail SAT-COVID-19. COVID-19 : Commerces. INSPQ; 2020. <https://www.inspq.qc.ca/publications/2926-commerces-covid19>
- Groupe de travail SAT-COVID-19. Premiers secours et premiers soins en milieu de travail. INSPQ; 2020. <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2996-premiers-soins-milieux-travail-covid19.pdf>
- Groupe de travail SAT-COVID-19. Travail en espaces clos. INSPQ; 2020. <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/3005-travail-espace-clos-covid19.pdf>
- Groupe de travail SAT-COVID-19. COVID-19 : Recommandations intérimaires sur les mesures de prévention en milieux de travail pour les travailleuses enceintes ou qui allaitent. INSPQ; 2020. <https://www.inspq.qc.ca/publications/2919-mesures-travailleuses-enceintes-allaitent-covid19>
- Groupe de travail SAT-COVID-19. Hiérarchie des mesures de contrôle en milieu de travail. INSPQ; 2020. <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3022-hierarchie-mesures-contrrole-milieux-travail-covid19.pdf>

- Harrel, SK & Molinari J, Aerosols and splatter in dentistry, JADA; 2004. 135, p.429-37, en ligne : [https://jada.ada.org/article/S0002-8177\(14\)61227-7/pdf](https://jada.ada.org/article/S0002-8177(14)61227-7/pdf)
- Institut national d'excellence en santé et en services sociaux, COVID-19 et anti-inflammatoires non stéroïdiens. Québec, Qc : INESSS; 2020. en ligne : https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/COVID-19/COVID-19_Anti-inflammatoires.pdf
- Institut national d'excellence en santé et en services sociaux, Réponse rapide : COVID-19 et détection moléculaire du SARS-CoV-2 chez les individus asymptomatiques; 2020. https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/COVID-19/COVID-19_INESSS_detection_moleculaire_individus_asymptomatiques.pdf
- Nebraska Dental Association. Interim Guidance for Minimizing Risk of COVID-19 Transmission : Recommended Office Opening Protocols. 2020.
- Occupational Safety and Health Administration. Guidance on Preparing Workplaces for COVID-19; 2020. <https://www.osha.gov/Publications/OSHA3990.pdf>
- Ordre des dentistes du Québec et Ordre des hygiénistes dentaires du Québec. Document d'information sur le contrôle des infections. Médecine dentaire. Édition 2009.
- Pelletier, ÉB. Bulletin clinique COVID-19. Critères de dépistage des cas suspectés ou confirmés d'infection à la COVID-19. Direction médicale nationale des services préhospitaliers d'urgence. MSSS; 2020. https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/documents/coronavirus-2019-ncov/BC-SPU-COVID19-Coordo_DMR-Criteres-depistage-cas-suspectes-confirmes_2020-05-06.pdf
- Réseau de santé publique en santé au travail. Questionnaire des symptômes COVID-19. Direction des risques biologiques et de la santé au travail, INSPQ; 2020, En ligne : <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3042-questionnaire-symptomes-covid19.pdf>
- Ricard S. Cadre de référence en gestion des risques pour la santé dans le réseau québécois de la santé publique. INSPQ; 2003. <https://www.inspq.qc.ca/publications/163>
- Roy CJ & Milton DK (2004). « Airborne Transmission of Communicable Infection — The Elusive Pathway », The new England Journal of medicine, 350 ;1710-2, en ligne : <https://www.nejm.org/doi/full/10.1056/nejmp048051>
-